

# L'entrepôt général d'Asnières ou les beaux haras oubliés du marquis de Voyer (1752-1755).

**Philippe Cachau, Chercheur et docteur en histoire de l'art**

**Janvier 2017**

**P**arallèlement à la construction de son château à Asnières (1750-1752) (fig.1), Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer (1722-1782) (fig.2), avait souhaité là pour ses haras (1752-1755), un vaste ensemble qui se voulait l'expression de son amour pour les chevaux comme le château l'avait été pour les arts. Il l'avait intitulé fièrement "entrepôt général des haras du roi". Il se trouvait à l'extrémité de son domaine, au droit de l'actuel pont d'Asnières (fig.3)<sup>1</sup>.

## ***Le marquis de Voyer, un directeur des haras du roi exceptionnel (1752-1763)***

Nommé officiellement par un arrêt du conseil du 3 janvier 1752, le marquis exerçait en réalité ses fonctions de directeur des haras du roi depuis avril 1749, date à laquelle Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson (1696-1764), son père, avait obtenu de Louis XV le rattachement de cette administration au département de la Guerre. Ce rattachement faisait suite à la disgrâce de Maurepas, l'année précédente, qui, de 1732 à 1748, en avait eu la charge et

---

<sup>1</sup>Sur le château d'Asnières et les ambitions du marquis de Voyer, cf. notre article "Le mécénat du marquis de Voyer au château et aux haras d'Asnières-sur-Seine : enjeux politiques et culturels (1750-1755)", *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 2013 (2014). L'appellation "entrepôt des haras d'Asnières" fut mise en doute par le dénommé Roynet, voisin de ses écuries, avec lequel il était en délicatesse concernant le nouveau chemin du bac d'Asnières (cf. *infra* note 55). Il déclarait en effet que "ce titre n'avait jamais été donné par aucun arrêt du conseil, ni ordre du roi" et que, selon lui, le site d'Asnières n'était pas "un lieu propre ni commode pour garder des étalons et établir l'entrepôt des haras" (Poitiers, Bibliothèque universitaire, fonds ancien, P 145 : Lettre de Des Essarts à Voyer du 14 février 1756) !

devait permettre, selon le comte, "de servir notre cavalerie comme elle devait l'être"<sup>2</sup>.

Le choix de son fils pour conduire la nouvelle politique des haras est clairement exprimé dans l'arrêt du conseil : "L'importance dont il était de perfectionner et d'améliorer cette partie essentielle de l'administration générale du Royaume, (...), aiant fait penser au comte Dargenson qu'en chargeant le Marquis de Voyer son fils, (...), d'y travailler sous ses yeux, il expliquerait utilement les connaissances qu'il s'est acquises sur cette matière, Les soins que led. Marquis de Voyer n'a cessé depuis de donner a cet objet, Et la justice des mesures qu'il a prises pour en assurer le succès a l'avenir, ont déterminé le comte Dargenson a sùplier Sa Majesté de confier immédiatement au Marquis de Voyer la direction générale des haras (...)", lequel travaillerait "sous l'autorité immédiate" du roi<sup>3</sup>.

Très vite, Voyer souhaita remédier aux défaillances d'un système qui était dépourvu de fonds et de personnel, qui ne produisait que des chevaux médiocres et qui était considéré jusqu'alors, dit-il, "plutost comme un objet d'ornement que comme une branche nécessaire et indispensable du commerce". La dispersion des haras constituait, selon lui, "le vice majeur" qui empêchait l'existence "de véritables haras en France"<sup>4</sup>.

Devant le manque de considération générale et le faible soutien de l'administration royale, Voyer décida d'engager sa propre fortune. Il expose ainsi ses intentions : "ce fut pour remédier à ces inconvénients et a beaucoup d'autres que j'envisageai en 1752 d'établir au bord de la rivière de Seine à quatre ou cinq cent toises au-dessus de ma maison d'anières un entrepot général pour y rassembler les chevaux destinés a faire les étalons, les assagir [les dresser] et en prendre soin jusqu'à ce qu'ils eussent atteints l'âge prescrit par les ordonnances et surtout par le règlement de 1717 dont les vues sur cet article sont bonnes et sages"<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup>Poitiers, BUP, FA, P 130. Cf. Nicole de Blomac, "Une contribution à l'histoire des haras en France. La démission du marquis de Voyer en 1763. Contextes et perspectives", *De Pégase à Jappeloup. Cheval et société*, annales du Festival d'histoire de Montbrison, 1995, p. 323-324.

<sup>3</sup>*Ibid.*

<sup>4</sup>Poitiers, *ibid* : Mémoire au roi du 18 mars 1757. Cf. Blomac, *ibid*, p. 325 (état des haras en 1752) et p. 328.

<sup>5</sup>*Ibid*, P 128 : Mémoire au roi (s.d., 1763).

Le marquis faisait référence au règlement des haras du 22 février 1717 dont la gestion centralisée, confiée à des administrateurs de valeur inégale, avait conduit les haras dans la triste situation où il se trouvait au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Il considérait l'élevage des chevaux comme "une branche du commerce si essentielle pour l'Etat, si utile et si agréable pour les particuliers qu'elle mérite", disait-il, "d'être cultivée avec la plus grande attention"<sup>7</sup>.

C'est donc en "entrepreneur", suivant l'expression de Nicole de Blomac qui a remis à l'honneur son action, qu'il se lança, à partir de l'entrepôt d'Asnières, dans la production systématique d'étalons nécessaires à l'amélioration de la race chevaline française. Il souhaitait répondre, surtout, aux besoins militaires de la monarchie, dans une période marquée par la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) – à laquelle Voyer avait participé – et qui ne tarderait pas à s'engager dans celle de Sept Ans (1756-1763)<sup>8</sup>. On retrouvait là les préoccupations qui avaient prévalu à la création des haras royaux en 1665 par Colbert.



Fig. 1 : Le château d'Asnières-sur-Seine (1750-1752), état actuel (cl. Ph. Cachau).

<sup>6</sup>Rappelons qu'à son arrivée, les haras étaient gérés par un bureau central établi à Versailles, composé d'un directeur général et de sept commis, lesquels géraient 25 généralités par l'intermédiaire de 33 inspecteurs et sous-inspecteurs (cf. Blomac, note 2, p. 325).

<sup>7</sup>Poitiers, BUP, FA, P 130 : Autre mémoire au roi dans lequel Voyer dresse un tableau en trois parties comprenant l'état actuel, les améliorations possibles et celles qu'il propose.

<sup>8</sup>Cf. Blomac, note 2, p. 328. Outre l'article évoqué, première ébauche de ses recherches sur l'activité de Marc-René de Voyer d'Argenson en matière équestre, on consultera son remarquable ouvrage, condensé de sa thèse soutenue à l'École des Hautes Études en 2002 : *Voyer d'Argenson et le cheval des lumières*, Paris, 2004. Curieusement, l'entrepôt d'Asnières y est assez peu évoqué, l'auteur préférant s'attarder sur le haras des Ormes, mieux documenté.

De 1752 à 1758, près de 80 étalons sortiront ainsi de l'entrepôt. L'objet était, on l'aura compris, de les dresser et de les évaluer avant de les disperser dans les haras des différentes généralités. "Pour remplir ces vues, il me fallait", dit Voyer, "un établissement dont je puis tenir l'entrepot général de tous (sic) les étalons que l'on envoie annuellement dans les provinces". Le site d'Asnières devint ainsi le centre d'une vaste constellation d'établissements dont la qualité des étalons devait servir à "réparer" les défauts des juments auxquelles ils seraient accouplées et vice-versa<sup>9</sup>.

Cette idée était en fait déjà en gestation sous ses prédécesseurs Louvois et Brancas. "J'en étais si pénétré", déclare le marquis, "que sans trop faire attention aux suites qui pourraient en résulter, je ne crus pas devoir balancer un moment à me jeter personnellement dans cette dépense quelle que supérieure qu'elle fut à mes forces. Le peu d'espoir d'obtenir des fonds pour un objet dont l'utilité ne pouvait être que senti que par moy me fit naître l'idée d'en former un à mes dépens"<sup>10</sup>.

Ainsi, le marquis de Voyer fit-il acheter à se frais, par les meilleurs connaisseurs du royaume, tels De Montchenu, De Gournay et "autres envoyés de Barbarie", quelques 100 étalons et 40 juments dont il avait besoin pour créer de véritables purs-sangs<sup>11</sup>. De 2 764 recensés dans les haras royaux en 1751, 4 018 le seront à sa démission en 1763. Son but était parfaitement atteint. Il le poursuivra, à titre privé cette fois, dans les nouveaux haras de sa terre des Ormes en Poitou<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup>Poitiers, BUP, FA, P 180 : Lettre à Mme de Pompadour (s.d.) et cf. Blomac, note 2, p. 329.

<sup>10</sup>*Ibid.*

<sup>11</sup>Poitiers, BUP, FA, P 128 : Mémoire au roi du 12 juillet 1764. Voyer précise que ces acquisitions, faites à Tunis, avaient été "pour les haras dans le tems ou la caisse était entièrement dépourvue de fonds", soit, d'après le relevé des comptes remis à Bertin, contrôleur général des finances, entre 1750 et 1754 (*ibid* : *Résultat du Paquet que Monsieur le marquis de Voyer, lieutenant général des armées du roy et chargé du département des haras de Sa Majesté m'a remis pour Monsieur de Bertin, Ministre et Secrétaire d'Etat*). Parmi ces acquisitions, on trouve, le 23 décembre 1758, l'achat de 8 chevaux à son ami, le comte de Vence, pour 130 livres pièce et une vente de son aide de camp.

François-Eustache de Gournay était déjà au service de son père et il avait vendu, en 1751, sa maison de Montreuil, près de Versailles, à la comtesse d'Argenson, sa mère, laquelle avait fait appel, sur ses conseils, aux services de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour la reconstruction (cf. notre article « La maison des Musiciens Italiens de Montreuil à Versailles », *Cahier Philidor*, n° 35, décembre 2008, p. 1-59, étude en ligne sur le site du *Centre de Musique Baroque de Versailles*).

<sup>12</sup>Cf. note 4. Sur son activité aux Ormes, cf. Blomac, note 8, 2004. Sur ces haras qui faisaient aussi office de relais de poste sur la route de Paris à Bordeaux, cf. notre ouvrage *Le château des Ormes (Vienne)*, coll. "Parcours du patrimoine", service de l'inventaire de Poitou-Charentes, Poitiers, 2013, p. 20-23.

### ***Des bâtiments magnifiques par un architecte renommé***

De belles écuries ou de beaux haras étaient assurément, depuis l'exemple de Louis XIV à Versailles et de Monsieur le Duc à Chantilly, la marque d'un prestige certain tout comme une manière avantageuse de flatter le roi, incarnation suprême, on l'oublie souvent, du cavalier, dont témoignent les nombreuses effigies équestres réalisées alors dans les grandes villes du royaume, la plus emblématique demeurant incontestablement celle exécutée par Edme Bouchardon pour la place Louis XV de Paris<sup>13</sup>.

Les écuries – les haras d'Asnières en faisaient office – étaient devenues, on le sait, aux XVIIe-XVIIIe siècles, de véritables palais du cheval. Si elles répondaient à des besoins précis, elles constituaient assurément l'une des composantes essentielles d'une grande maison aristocratique ou princière. La multiplication des chevaux et des voitures permettaient de répondre aux exigences de la vie de cour comme de réaffirmer son rang dans les villes et sur les routes du royaume<sup>14</sup>.

C'est ainsi, selon son oncle, le marquis d'Argenson, que le marquis de Voyer, outre ses préoccupations en matière équestre, aimait faire "sa tournée en Alsace et en Lorraine pour l'inspection de la cavalerie et pour les haras, avec un train de prince", courant la poste avec 35 chevaux, encouragé en cela par son père qui voulait "de la magnificence en tout" (sic). L'équipage, signe extérieur de richesse et moyen d'ostentation, signait en effet la grandeur d'une famille et le goût du parfait courtisan<sup>15</sup>.

Voyer, en tant que directeur général des haras, se devait donc de donner le ton, une fois encore. Il fit ainsi bâtir, dit-il, "des écuries pour deux cents chevaux, un manège pour les monter et les connaître en un mot tous les bâtiments nécessaires à un pareil établissement". Comme pour le château, les plans et

---

<sup>13</sup>Cf. Daniel Rabreau : "Le cheval de la paix ou la monture du Bien-Aimé. Propos sur le chef d'œuvre animalier d'Edme Bouchardon", *Les écuries royales du XVIe au XVIIIe siècle*, annales du colloque de l'association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 1996, sous la direction de Daniel Roche, Versailles, 1998, p. 287-301.

<sup>14</sup>Cf. J. Duma, "Les écuries des Bourbon-Penthièvre au XVIIIe siècle", *Les écuries royales (...)*, *ibid*, p. 120 ; Natacha Coquery, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe au XVIIIe siècle*, Paris, 1998, p. 135-136.

<sup>15</sup>Cf. Edme-Jacques-Benoit Rathery, *Journal et mémoire du marquis d'Argenson*, t. VI, Paris, 1864, p. 236-237, le 28 juillet 1750 et *ibid*.



Fig. 2 : Maurice Quentin de La Tour : Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer, 1753 (Saint-Quentin, musée Antoine Lécuyer).

les élévations furent confiés à Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne dont la carrière était alors au pinacle<sup>16</sup>.

Les haras furent établis sur les terrains acquis respectivement, les 26 juin 1750 et 10 février 1751, de Pierre Simon Mirey, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, pour 18 000 livres, et de François Moreau, conseiller du roi, procureur au Châtelet – dont la maison fut remployée en partie – pour 32 000 livres<sup>17</sup>.

Si l'on en croit le mémoire du maître serrurier Pierre de Lassus et celui de Voyer au roi en 1764, le chantier avait duré trois ans, de 1752 à 1755, et avait coûté plus de 200 000 livres. L'état des fourrages fournis par le directeur des vivres des Invalides en 1755 atteste que les bâtiments étaient en service dès cette année<sup>18</sup>.

Les haras d'Asnières contenaient ainsi, à titre de comparaison, un nombre de chevaux équivalent à celui de la Petite Ecurie de Versailles au début du siècle et presque autant, voire plus, que celles de Chantilly ! Le manège était, quant à lui, impressionnant et digne de Versailles<sup>19</sup>.

### **Le chantier (1752-1755). L'incident de 1753**

Mansart de Sagonne considérait ces bâtiments comme "le plus bel et [le] plus rude ouvrage du monde" (sic). Sur ce chantier colossal, les ouvriers pouvaient "à tous momens perdre la vie", confesse-t-il<sup>20</sup>. Le bois et la pierre manquaient régulièrement car les fournisseurs refusaient d'avancer les matériaux sans être payés sur le champ. Voyer, comme maints commanditaires de son temps, était

<sup>16</sup>Cf. note 9. Sur cet architecte, cf. notre thèse *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I sous la direction de Daniel Rabreau en 2004, 3 tomes, et nos diverses publications sur le sujet (cf. wikipedia).

<sup>17</sup>Cf. *infra*. Archives nationales, minutier central, XXXIX, 404 : Vente du 26 juin 1750 et XXXIX, 407 : Vente du 10 février 1751. La maison acquise de Moreau était formée d'un corps de logis sur la Seine avec pavillon et bâtiments annexes, cour, puits, écuries, remises, chapelle, jardin clos ouvrant sur les chemins du bac d'Asnières et d'Argenteuil.

<sup>18</sup>*Ibid*, CXV, 705 : Constitution de rente du 30 juin 1757 à Pierre de Lassus (mémoires en annexe) et cf. note 11. Cf. également Poitiers, BUP, FA, P 97, *Etat sommaires des revenus et de la situation du marquis de Voyer* (s.d.) et *Fourrages de l'année 1755 (dix premiers mois)* fournis par Pépin, directeur des vivres des Invalides.

<sup>19</sup>Cf. *infra*. La Petite Ecurie abritait 250 chevaux à la fin du règne de Louis XIV (cf. Dominique Massounie : *L'architecture des écuries royales du château de Versailles*, Paris, 1998). Les écuries de Chantilly comptaient, quant à elles, 240 chevaux au XVIIIe siècle (cf. Amélie Lefébure – Yves Bienaimé : *Chantilly. Grandes Ecuries. Musée vivant du cheval*, Paris, 1984). Le nombre de chevaux avancé par le marquis de Voyer varie de 200 à 250 suivant l'évolution des bâtiments (cf. *infra*). Sur les mesures de la salle de manège, cf. note 36.

<sup>20</sup>Poitiers, BUP, FA, P 159 : Lettre au marquis de Voyer du 11 octobre 1752.

en effet un mauvais payeur. En octobre 1752, les deux dernières travées du manège restaient à couvrir. A l'exception d'une d'entre elles, toutes étaient "chevronnées", "lattées" et couvertes d'ardoise. La partie du côté du manège extérieur était la plus avancée, ravalée au trois quart<sup>21</sup>.

Fier de son ouvrage, l'architecte déclarait qu'il était "trop grand, trop beau" et faisait, dit-il, "l'admiration d'un chacun". Quant aux écuries, il y avait, ajoute-t-il, "3 parties de voûtes de faites sur toutes les largeurs" qui avaient "mangé une pierre infinie". L'élévation principale était en cours d'exécution. Malgré la grande quantité de bois fourni pour la pose des chevrons, le maître charpentier Mathieu n'avait pu poser alors l'ensemble des fermes de la charpente<sup>22</sup>.

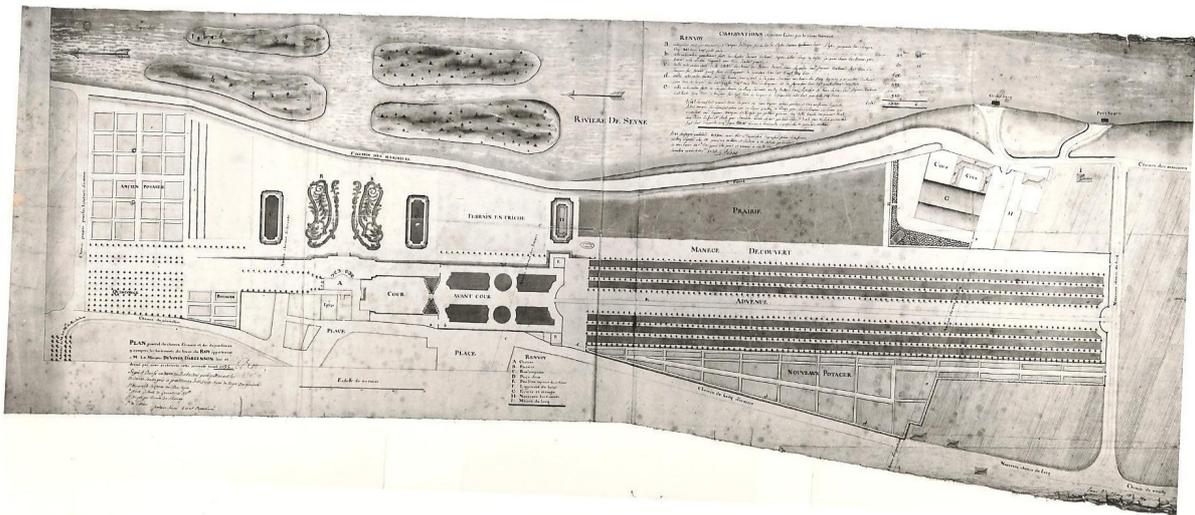


Fig. 3 : Plan général du domaine d'Asnières-sur-Seine, 1755  
(Archives nationales, cartes et plans, N III Seine 160).

Les difficultés sérieuses apparurent en 1753 lorsque le maître maçon Maran posa maladroitement le cintre d'une des arcades du manège du côté de la basse-cour, ce qui lui valut son renvoi<sup>23</sup>. "Je conviens", écrit Mansart de Sagonne, le 6 mars, "que mon absence, causé par la maladie a pû faire et occasionner de la négligence mais des voutes et moislons posés dans un cintre très surbaissée sans mortier mal posée, jmbibez de la pluye sans estre couverts, la gelée par-

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Mansart de Sagonne avait refusé de lui verser son compte (*ibid*, lettre au marquis de Voyer du 27 décembre 1752) et Maran ne figure pas dans la liste de ceux mentionnés lors des règlements par rentes des années 1757-1759 du chantier d'Asnières.

dessus et un grand dégelé a fait partir cette besogne". Sans cet accident, ajoute-t-il, ce côté serait achevé comme celui de la cour<sup>24</sup>.

Mansart était d'autant plus gêné que l'incident affectait "quelqu'un qu'il aim[ait]". Devant les "conseils" que n'avait pas manqué de lui prodiguer le marquis, il tenta de se justifier, invoquant "la force des poussées" qui, dit-il, "m'est connu et voila la 1.<sup>ere</sup> fois que pareille chose arrive sous mes ordres. Au reste", ajoute-t-il, "c'est une geuserie (sic), j'y remédie, et n'ay pas besoin de voir personne. Je sçais mes principes aussy bien que qui que ce soit" ! Et de protester qu'il en avait discuté avec "3 ou 4 de ses confrères" qui tous lui donnèrent "avec grande justice raison, parce que je ne suis en faute", confesse-t-il, "ayant par mes proportions 4° [degré] de force plus que je n'en avais besoin mais cela m'apprend au dire par les fuittes, et je m'en seray de ma vie repris"<sup>25</sup> !

Pour rattraper la bévue, Mansart de Sagonne s'engagea à reprendre les ouvrages à ses frais et promettait à Voyer que "toute la besogne ser[ait] bientôt a couvert". Il avait travaillé comme un forçat au point de rester deux jours consécutifs sur les lieux. Les conditions de travail étaient d'autant plus pénibles, selon lui, que le marquis se disait "pressé", que l'argent était "rare", que les ouvriers se plaignaient de tous côtés et qu'ils travaillaient "nonchalamment et mal" (sic)<sup>26</sup>.

Non content des motifs avancés par son architecte, Voyer sollicita l'expérience du vieux sculpteur-ornemaniste Nicolas Pineau (1684-1754), dont l'architecture était initialement le métier et qui collaborait au chantier. Celui-ci lui fit part de ses observations, le 12 mars 1753<sup>27</sup>. Il confirma les propos de Mansart de

---

<sup>24</sup>Cf. note 20.

<sup>25</sup>*Ibid.* Sur ces problèmes de poussées, cf. Pierre Patte, "Considérations sur le mécanisme des voutes, sur leur poussée et leur construction", *Cours d'architecture*, t. VI, Paris, 1777, p. 1-83. Pour retenir la poussée des voûtes, les architectes employaient des tirants de fer.

<sup>26</sup>*Ibid.*

<sup>27</sup>Poitiers, BUP, FA, P 164. Considéré comme un des trois grands ornemanistes rocailles français du XVIIIe siècle avec Juste-Aurèle Meissonnier et Gilles-Marie Oppenordt, Nicolas Pineau fut formé à l'architecture par Jules Hardouin-Mansart et Germain Boffrand, son collaborateur. En 1716, il fut engagé par l'architecte Jean-Baptiste-Alexandre Leblond (1679-1719) pour œuvrer comme "premier sculpteur de Sa Majesté Czarienne", Pierre le Grand. On lui doit tous les grands décors de Peterhof et de l'Ermitage des années 1710 et 1720. La collaboration de Pineau au chantier d'Asnières pourrait apparaitre, sous réserves, dans les vestiges ornementaux figurant dans la cour du château à la fin du XIXe siècle (fig. 10 et cf. *infra*). Pineau, et son fils Dominique après sa mort en 1754, dut aussi collaborer aux boiseries des appartements du marquis aux haras et à la maison du bac, sur le modèle de celles du château (cf. note 1 et *infra*).

Sagonne mais se déclara stupéfait que le mortier ne fût plus "que boue et poussière", qu'il n'y eût "presque point de liaison dans les moillons" et que beaucoup d'entre eux se trouvèrent posés en délit. Devant de telles négligences, il s'en prit à Mansart qui lui rétorqua "qu'il n'était point garant de l'ignorance et de la négligence des ouvriers", d'autant que les deux travées du côté du chemin du bac d'Asnières à Argenteuil "se trouvais (sic) bonnes" parce qu'elles avaient été faites en sa présence. Les deux hommes décidèrent donc de vérifier conjointement l'état des cintres posés par les charpentiers sur la base de l'épure portée sur les planches.

L'architecte s'assura également que toutes les fondations des piliers avaient été reprises en sous-œuvre. Après examen, elles devaient être refaites à l'identique, à l'exception des travées susdites "en y employant le meilleur moison et bon plâtre". La dépense fut évaluée par les deux hommes entre 1 200 et 1 300 livres pour les voûtes et 13 000 livres pour les planchers. Pressé par son commanditaire, soucieux de le satisfaire et trahi par ses ouvriers, Mansart de Sagonne avait été manifestement trop vite en besogne, ce qui était alors souvent le cas<sup>28</sup>.

Dans sa lettre, Pineau s'offusqua du ton familier de l'architecte avec le marquis. Il faisait allusion là à une métaphore employée dans une lettre de mars 1753 dans laquelle Mansart déclarait que "rien ne tomb[ait] par terre avec [lui]" et qu'il était "bien fondé, que [ses]jambes et [son] corps étaient très bons" et que si "[son] chapeau [était] tombé, le vent [était] assez fort meme pour faire tomber la teste" (sic)<sup>29</sup> !

Les rivaux de l'architecte ne manquèrent pas d'exploiter, bien sûr, la mésaventure afin de critiquer ses méthodes de travail. Il avait déjà connu, semble-t-il, pareil cas à l'hôtel du financier Simon Boutin, rue de Richelieu, érigé à partir de 1738, épisode dont l'introducteur des ambassadeurs à la cour de France, Chaspoux de Verneuil, se fera l'écho auprès du ministre plénipotentiaire

---

<sup>28</sup>Cf. *infra* note 32.

<sup>29</sup>Cf. notes 20 et 24.

du Portugal en 1756, affirmant que Mansart travaillait avec de mauvais matériaux qu'il faisait passer pour bons<sup>30</sup> !

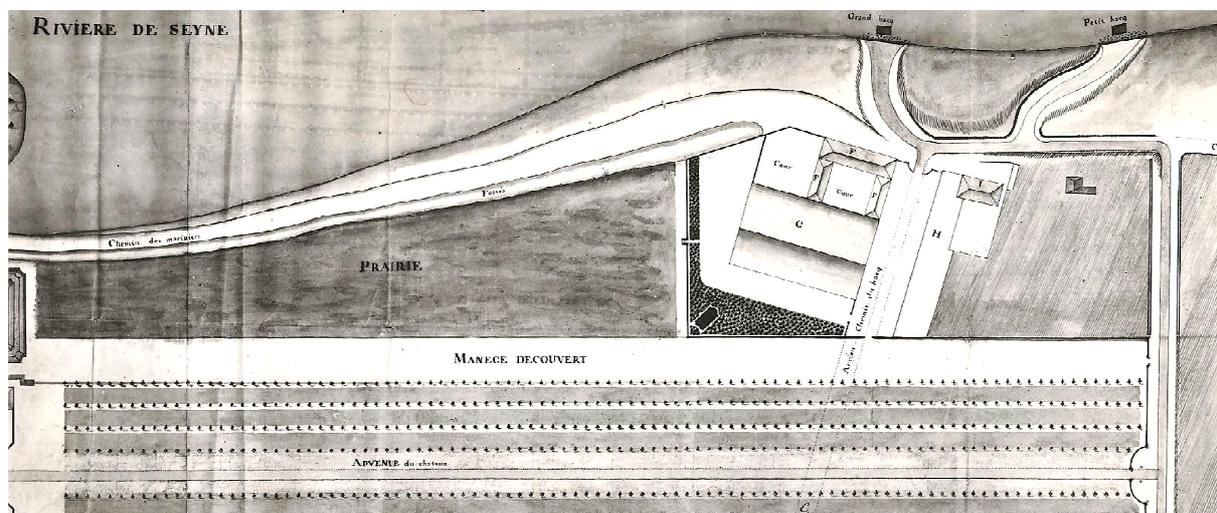


Fig. 4 : L'entrepôt général des haras d'Asnières (1752-1755), détail du plan de 1755.

Vexé des offenses portées à sa réputation d'architecte et lassé d'un chantier éprouvant comme celui d'Asnières, Mansart de Sagonne mena les haras jusqu'à leur termes mais laissa la vérification des ouvrages et ceux du château à son confrère, Pierre-Henri de Saint-Martin. Il avait procédé de même, en partie, pour l'église royale Saint-Louis de Versailles<sup>31</sup>.

<sup>30</sup>Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil (1720-1791), introducteur des ambassadeurs à la cour de France en survivance de son père, Eusèbe-Jacques (1695-1747), en 1743 (Lisbonne, Arquivos nacionais da Torre do Tombo, legação Portugal Paris, maço III, caixa 5, n° 222 : Lettre de José Galvao de Lacerda au marquis de Pombal du 15 janvier 1756). Les événements évoqués sur le chantier Boutin n'ont pas été clairement identifiés, si ce n'est qu'ils concernent les grand et petit hôtels du financier, rue de Richelieu, et l'immeuble à loyer mitoyen en retour, rue Saint-Augustin, vers 1738 (cf étude en ligne sur <http://philippecachau.e-monsite.com/pages/mes-articles.html>, avril 2016). Chaspoux de Verneuil connaissait bien l'activité de Mansart de Sagonne, notamment en tant que commanditaire de son frère aîné, Jean Mansart de Jouy (1705-1783), pour son château de Verneuil-sur-Indre (Indre-et-Loire) et son hôtel parisien.

<sup>31</sup>Pierre-Henri de Saint-Martin, architecte du cardinal de Soubise et du duc de Penthièvre dans les années 1750, avait œuvré à une petite maison du duc de Richelieu à Clichy en 1751 (cf. Michel Gallet, *Les architectes parisiens du XVIIIe siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 538). Son nom apparaît dans une lettre de Denis Lalette, valet du marquis de Voyer, à son maître du 6 avril 1756 (Poitiers, BUP, FA, P 155) et dans un procès-verbal d'expertise du 6 octobre 1756 (Archives nationales, Z<sup>1</sup> j 833, procès-verbal du 6 octobre 1756). La vérification des ouvrages d'Asnières eut lieu en 1755-1756. Certains attendirent leur vérification jusqu'en 1759. Ils furent arrêtés par le marquis de Voyer lui-même et acquittés par rentes aux ouvriers, de 1755 à 1759 (Archives nationales, minutier central, étude CXV). La vérification des ouvrages de Saint-Louis de Versailles fut réalisées par Mansart de Sagonne jusqu'en mars 1755 et poursuivies par Nicolas Galand, inspecteur des Bâtiments du roi (cf. notre ouvrage, *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier royal du règne de Louis XV*, Paris, 2009, p. 48-49). La lourdeur de la tâche du chantier royal et les nouvelles protections du marquis de Voyer envers le jeune Charles De Wailly, à partir de 1754, avaient sans doute convaincu Mansart de Sagonne de laisser la vérification

Ces incidents de chantier étaient pourtant, rappelons-le, monnaie courante au XVIII<sup>e</sup> siècle au point que Pierre Vigné de Vigny dénonça à son tour devant l'Académie royale d'architecture, "l'effronterie des entrepreneurs, montée à un point que les architectes ne sont plus maîtres de leur faire faire de bons ouvrages, ce qui rend leurs réputation suspecte dans le public". On s'étonnera cependant qu'un maître de la stéréotomie tel que Mansart de Sagonne ait pu se laisser surprendre de la sorte et ne pas donner consigne en son absence<sup>32</sup> ?!

### **Etat des lieux**

Si l'on ne dispose plus, hélas, des plans et élévations établis par l'architecte, l'état des bâtiments nous est connu en revanche par plusieurs documents : les plans du domaine en 1755 et 1769, et surtout la cession au roi et son plan en 1764.

Pour une meilleure appréhension de la position des haras, on se référera d'abord au plan de 1755 (fig.4)<sup>33</sup>. Il montre un bâtiment en U avec combles près de la Seine, précédés d'un plus vaste en deux parties, sans doute couvert en terrasse comme le château, contenant les écuries et le manège couvert. Un manège découvert longeait, par-derrrière, la grande avenue du château, nanti d'une vaste prairie pour les chevaux, à droite. L'accès se faisait depuis une grande cour centrale avec porte cochère ouvrant sur la Seine et qui séparait les bâtiments susdits de ceux dévolus à l'administration et au logement des personnels. Bâtiments qui étaient réduits alors à leur plus simple expression sous la forme d'un pavillon, ancienne maison du bac d'Asnières, avec cours.

Le contrat et le plan de 1764 nous livrent davantage de précisions sur les premiers bâtiments (fig.5)<sup>34</sup>. On accédait aux haras, dit l'acte, par une entrée à porte cochère. On peut voir sur le plan que cette porte n'apparaît pas sur celui de 1755. Le bâtiment côté Seine a été transformé afin d'en disposer une au fond

---

d'Asnières à d'autres. Les relations entre Voyer et Mansart cesseront au début des années 1760 (cf. notre thèse, note 16, t. I, p. 479-481).

<sup>32</sup>Cf. Louis Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. III, Paris, 1950, p. 180. Il est vrai que la qualité des matériaux laissait parfois à désirer (*ibid*, p. 179-180). On appréciera les qualités stéréotomiques des ouvrages de Mansart de Sagonne, notamment à travers les voûtes de la cathédrale Saint-Louis de Versailles dont la superbe voussure de la tribune d'orgue.

<sup>33</sup>Archives nationales, cartes et plans, N III Seine 160: Plan général du domaine d'Asnières du 19 juillet 1755 (*id.*, minutier central, CXII, 566, variante sans les broderies devant le château).

<sup>34</sup>*Id, id.*, CXV, 764 : Vente du 13 décembre 1764 (plan en annexe).

d'un vaste hémicycle comme celle de la grande cour des haras et d'installer des écuries là où se trouvaient initialement des logements<sup>35</sup>. Ces nouvelles écuries expliquent la différence du nombre de chevaux avancée par Voyer dans ses déclarations. L'élévation du bâtiment de ce côté-ci était encadrée par deux pavillons.

La porte cochère, indique-t-on, "introduit dans une grande cour appelée la cour des remises au milieu de laquelle est un travail et autour d'icelle différentes écuries et remises ; au fond de lad.<sup>e</sup> cour et sur une ligne parallèle à l'entrée de cette même cour sont", précise-t-on, "les écuries du haras et ensuite sur la même ligne est le manège qui est de trente toises de long sur 45 pieds de large", soit 58,5 m x 14,4 m. Le manège d'Asnières était ainsi plus vaste que celui de la Grande Ecurie du roi à Versailles (48 m. x 16,60 m.)<sup>36</sup> !

A droite de la cour principale, le contrat mentionne une cour à fumier avec une porte charretière ouvrant vers la Seine et un terrain ensuite, autour des écuries et du manège, servant de promenade pour les chevaux, soit le nouveau manège découvert, l'ancien n'étant pas compris dans la vente. Le tout était clos de murs qui appartenaient au roi mais qui n'étaient pas mitoyens.

Il est précisé également que plusieurs baies (portes, croisées), qui servaient à l'éclairage des écuries et du manège, ouvraient du côté de Neuilly, soit vers le domaine du père du marquis<sup>37</sup>.

Le plan terrier de 1769 (fig.6) atteste l'établissement de nouveaux bâtiments sur le flanc gauche de la cour centrale par le marquis de Voyer et peut-être aussi par la Couronne, disposés sur une portion de l'ancien chemin du bac d'Asnières. Bâtiments qui suivaient la disposition biaisée des précédents. Ils attestent le remploi de l'ancienne maison du bac d'Asnières, acquise par Voyer du sieur

<sup>35</sup>Le plan de 1755 porte à la lettre F, indiquée sur les trois logis à cet endroit, "Logement du haras".

<sup>36</sup>Dimensions aimablement communiquées par le service de l'architecture du château de Versailles.

<sup>37</sup>Sur le château de Neuilly du comte Marc-Pierre d'Argenson, cf. Yves Combeau, *Le comte d'Argenson, ministre de Louis XV*, mémoires et documents de l'École des Chartes, n° 55, Paris, 1999, p. 421-426. Sur la terrasse en bordure de Seine, se trouvait la belle statue de Louis XV en armure à l'antique par Jean-Baptiste Pigalle, marque d'attachement du comte et de sa famille à la personne du roi (*ibid*). Le comte d'Argenson n'hésitait pas à recourir aux haras de son fils. Des Essarts annonce ainsi, le 9 février 1756, à Voyer : "j'oubliais de vous dire que monsieur votre père a envoyé son cheval à Anieres. Je le ferai partir avec les 15 autres lundi" (Poitiers, BUP, FA, P 145).

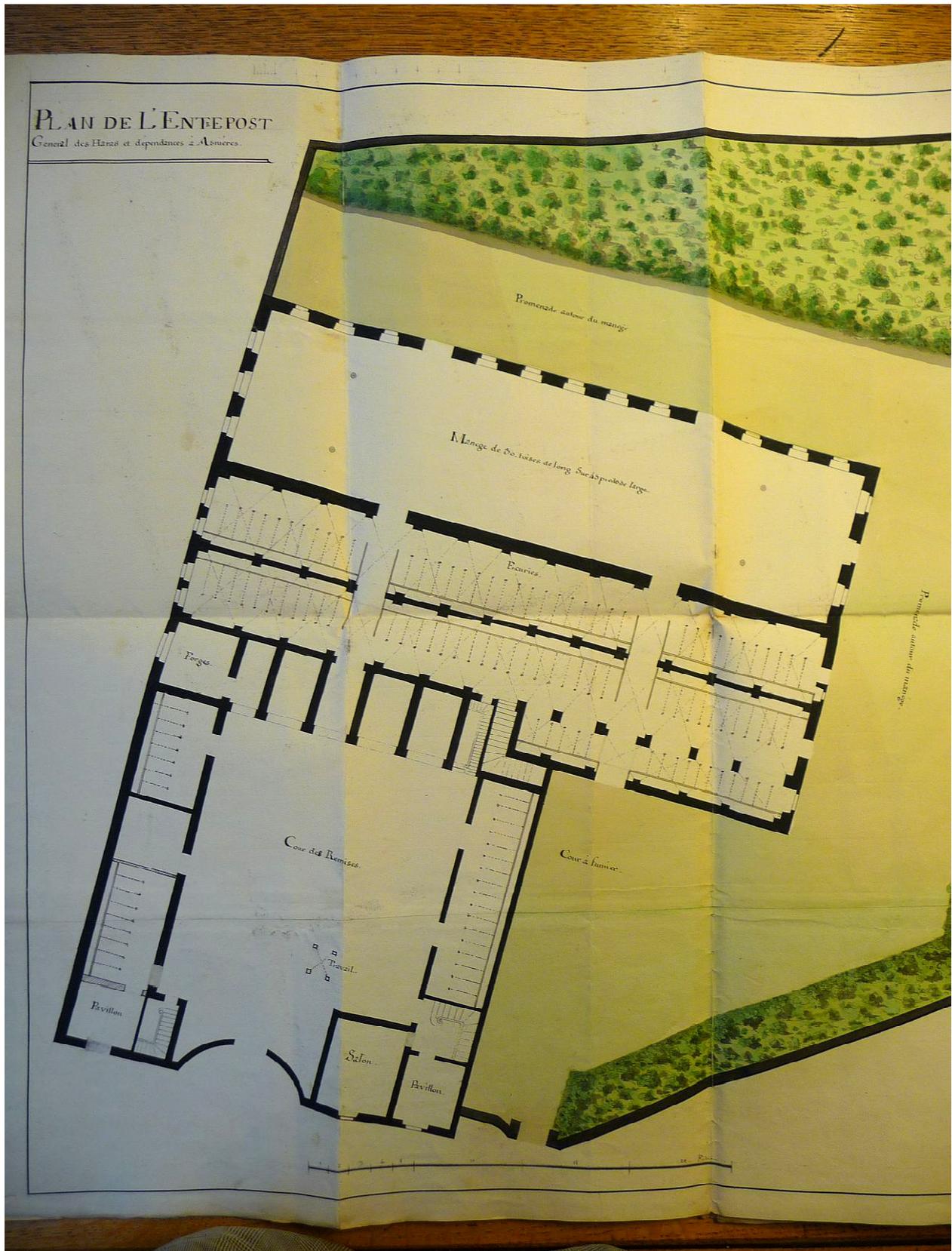


Fig. 5 : L'entrepôt général en 1764 (Archives nationales, minutier central, CXV, 764 ; cl. Ph. Cachau).

Moreau en 1751 et rebâtie plus en amont, près du nouveau chemin vers Argenteuil, sur des terrains acquis en 1754<sup>38</sup>.

Dans l'ancien logis des haras, Mansart de Sagonne avait aménagé un logement pour le concierge, le sieur Malbeth, lequel faisait aussi office de jardinier, une chapelle, deux appartements pour le marquis dont celui du premier étage communiquait avec le manège et un troisième pour Charles-Henri-Pierre, chevalier des Essarts (ou des Essards), commissaire contrôleur des haras du roi, et sa famille. Voyer avait confié à ce dernier la gestion de l'entrepôt moyennant 3 000 livres d'appointements. Il disposait aussi d'un jardin-potager au-dérrière<sup>39</sup>.

Sa correspondance avec le marquis nous renseigne davantage sur les nouveaux bâtiments qui furent établis, d'après un mémoire du serrurier de Lassus, entre 1755 et 1757. Ainsi, en août 1755, Des Essarts annonce que la couverture de la cantine était achevée et que les charpentiers entamaient celle de la forge. De leur côté, les maçons parachevaient le gros œuvre du chenil. Ces bâtiments contenaient également une étable, une cuisine, des logements pour le cantinier et les garçons d'écurie, une sellerie, différents magasins et tous les services d'une écurie et son manège<sup>40</sup>.

Dans ses "nottes particulières" sur le personnel des haras en 1762, le marquis présente Des Essarts comme "un élève de feu Monsieur Amelot, ministre des Affaires Etrangères, qui lui ayant trouvé de l'esprit, des connaissances et des

---

<sup>38</sup>Cf. note 17 et *infra*. Archives nationales, cartes et plans, N III Seine 163/2 : Plan terrier du village d'Asnières, atlas 1935, plan n° 19. La datation de ce plan est établie par le nom de Vaillant à qui Voyer céda son domaine en 1769, lequel fut revendu un an plus tard (cf. note 1).

<sup>39</sup>C'est sous ce titre qu'il apparaît dans le procès-verbal d'architectes-experts de janvier 1757 (cf. *infra*). Archives nationales, minutier central, CXV, 705, mémoire n° 7 du 16 août 1755 au 25 janvier 1757 ; Poitiers, BUP, FA, P 180 : Lettre du marquis de Voyer au duc de Bouillon (s.d., vers 1760) et P 145 : Lettre de Des Essarts à Voyer du 8 janvier 1763. Des Essarts fut aussi employé comme concierge du château de Vincennes dont Marc-René de Voyer était le gouverneur depuis septembre 1754. Il conserva sa fonction durant 32 ans sous quatre directeurs des haras successifs (cf. Blomac, note 8, p. 136-138). Issue d'une illustre famille connue depuis le Moyen Age, il mourut à Paris, rue du Dauphin, en 1790 (*Journal de Paris* du 5 mars 1790, p. 256) et fut inhumé dans la chapelle familiale du château de Trois-Moulins, près de Melun.

<sup>40</sup>*Ibid*, P 145 ; Archives nationales, minutier central, CXV, 705 : Rente à Pierre de Lassus, serrurier, du 30 juin 1757 (9 mémoires d'ouvrages en annexe). Les mémoires de De Lassus sont de précieux éléments pour connaître l'état intérieur des différents bâtiments du domaine d'Asnières à cette époque.

lettres, s'était appliqué à en faire un sujet". Employé depuis 1750 environ, l'intéressé sollicitait alors sa retraite que Voyer estimait "bien méritée"<sup>41</sup>.

D'après le marquis, l'entrepôt général des haras se composait au final "d'une écurie de 150 chevaux, de deux autres de cinquante, du plus beau manège connu et des bâtiments nécessaires pour loger un contrôleur avec les principaux employés et 30 à 40 palefreniers"<sup>42</sup>. On se rend mieux compte de l'importance de ces bâtiments si l'on rapporte leur échelle à celle du château dont l'aile sur jardin subsiste encore. Ils confirment le propos du marquis d'Argenson en 1750 qui écrivait que son neveu, en augmentant ses dépenses à Asnières, était sur le point d'en faire "une maison aussi belle, aussi grande que Chantilly" ! Dezallier d'Argenville atteste lui aussi que "les écuries et le manège couvert qu'on voit en entrant sont considérables"<sup>43</sup> !

Voyer avait offert ainsi à Mansart de Sagonne l'occasion de rivaliser avec les écuries de son maître Jean Aubert à Chantilly et, dans une moindre mesure, avec celles de son aïeul Hardouin-Mansart à Versailles. L'influence de Chantilly se notera d'ailleurs à cette époque dans un tout autre projet : la couverture du pavillon central du nouvel hôtel de ville de Marseille (fig.7-8). En s'inscrivant dans la tradition architecturale de François Mansart à Maisons – de vastes et splendides écuries furent prévues dont il connaissait les plans et qui ne furent réalisées qu'en partie –, Mansart de Sagonne souhaita s'illustrer ici plus brillamment que ne l'avait fait, dix ans plus tôt, en 1741-1742, son confrère Contant d'Ivry aux écuries du maréchal de Belle-Isle à Bizy qui avaient suscité l'admiration générale de l'Académie royale d'architecture<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup>*Ibid*, P 128 : "Nottes particulières sur toutes les personnes engagées dans les haras avec l'état de leurs services et de leurs appointements" (1762). Vellétés de retraite de Des Essarts devant le départ annoncé du marquis de Voyer.

<sup>42</sup>Cf. Blomac, note 2, p. 329-330.

<sup>43</sup>Cf. note 14, t. VI, p. 281, le 11 novembre 1750 ; Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque des environs de Paris*, 1755, p. 7.

<sup>44</sup>Dans sa séance du 3 juillet 1749 (cf. Gabrielle Joudiou dans *Chevetot-Contand-Chaussard : un cabinet d'architectes au siècle des Lumières* sous la direction de Jean-Louis Baritou et Dominique Foussard, Paris, 1987, p. 117). Sur les écuries au XVIIIe siècle, cf. Dominique Massounie : "Le logement des chevaux aux XVIIe-XVIIIe siècles : Paris, Maisons, Versailles et les recommandations des architectes au XVIIIe siècle", *Le cheval dans ses architectures, livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 6, 2<sup>e</sup> semestre 2003, p. 69-86 ; Pascal Liévaux : *Les écuries des châteaux français*, Paris, 2005 ; *Architecture équestre. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe* sous la direction de Pascal Liévaux et Patrice Franchet d'Espèrey, Paris, 2010.

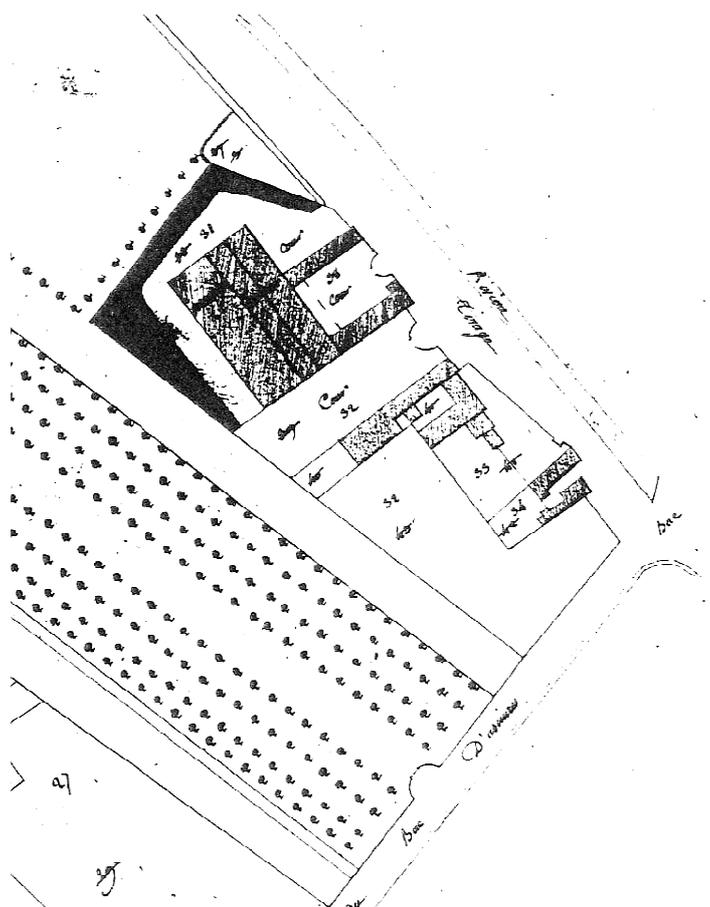


Fig. 6 : L'entrepôt général en 1769 (Archives nationales, cartes et plan, N III Seine 163/2 : plan terrier du village d'Asnières, atlas 1935, plan 19 ; cl. Ph. Cachau).

L'importance des bâtiments d'Asnières avait conduit le directeur des Bâtiments du roi, Marigny, à y caserner quelques temps un détachement de gardes suisses dont le marquis de Voyer sollicita le départ avec empressement<sup>45</sup>.

La position des haras – qui faisaient aussi office d'écuries du château, on l'a dit – près de la grande avenue rompait, comme à Chantilly, avec la tradition de l'installation dans la cour ou l'avant-cour d'une demeure. Mansart de Sagonne adoptait ainsi un parti inverse à celui de François Mansart à Maisons<sup>46</sup>. Seul correspondait le souci de la beauté des lieux. Comme Asnières, Maisons allait à son tour disposer de haras lorsque le comte d'Artois, qui était venu visiter le

<sup>45</sup>Poitiers, BUP, FA, P 128 : Lettre de Marigny à Voyer du 31 décembre 1754. Il s'agit sans doute là d'un nouvel aspect de la rivalité entre le clan Poisson (Marigny et sa sœur Madame de Pompadour) et le clan D'Argenson (Voyer et le comte d'Argenson, son père). Rivalité qui devait entraîner, après le renvoi du comte du ministère de la Guerre en 1757, la démission du marquis de Voyer des haras (cf. *infra*). Le château comme les haras d'Asnières étaient un des éléments de cette rivalité (cf. note 1).

<sup>46</sup>Sur ces écuries, cf. notamment Jean-Pierre Babelon – Claude Mignot : *François Mansart. Le génie de l'architecture*, Paris, 1998, p. 174-179 et note 41.

marquis de Voyer aux Ormes, en juin 1777, pour obtenir ses conseils en la matière, acquit et fit réaménager cette année-là, par son architecte François-Joseph Bélanger (1744-1818), le château et ses écuries auxquelles on ajouta un manège<sup>47</sup>.

### **La maison du bac d'Asnières**

La maison du bac, ancienne maison du procureur du roi, fut intégrée, on l'a vu, dans les bâtiments des haras tandis qu'une nouvelle fut construite par Mansart de Sagonne après l'acquisition du terrain en août 1754<sup>48</sup>. L'architecte avait démoli, dans le même temps, une maison voisine sur le chemin d'Argenteuil qui gênait son alimentation en eau. D'après le mémoire de Pierre de Lassus, elle servait au logement des administrateurs des haras et à leurs domestiques<sup>49</sup>. Elle apparaît sous la lettre I sur le plan de 1755 (fig.3).

Le rez-de-chaussée entresolé abritait le logement de Jacques Lemaître, concierge et "délivreur de l'entrepôt général des haras" (sic), qui avait cave au-dessous. On y trouvait aussi l'appartement d'André-Hercule de Grandmaison, neveu du marquis Marie-Félix de Guerrier de Lormoy, futur capitaine des haras du comte de Provence, les chambres du valet Lajeunesse, du sellier, du maréchal ferrant, du premier piqueur, du dénommé Champagne et une cuisine<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup>Cf. Blomac, note 2, p. 56-58 et note 8, p. 256. Le marquis de Voyer joua, on l'oublie trop souvent, un rôle déterminant dans la formation des haras du comte d'Artois à Maisons, lequel entendait rivaliser avec les écuries du duc de Chartres, intime du marquis et son voisin au Palais-Royal (*ibid*).

<sup>48</sup>Archives nationales, CXV, 680 : Acquisitions du 22 août 1754. La première, pour 1 048 livres, est une maison acquise de Marie Meulard, veuve de Jean Durand de la Royale, voiturier par terre. Maison consistant en une salle au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage, un escalier hors œuvre, grenier, écurie, le tout couvert de tuiles. La seconde, pour 2 400 livres, est une maison acquise de Gilbert Letellier, serrurier à Clichy, comprenant une cour, deux salles au rez-de-chaussée, deux chambres, grenier, escalier hors œuvre, cellier et une écurie, le tout aussi couvert de tuiles.

<sup>49</sup>Cf. notes 39 et 40.

<sup>50</sup>Poitiers, BUP, FA, P 145 : Lettres de Des Essarts à Voyer du 8 janvier 1763. Archives nationales, minutier central, CXV, 716 : Rente à Jacques Lemaître du 21 juin 1758. Sur Lemaître et Grandmaison, cf. *infra*. Guerrier de Lormoy fut, avec son frère aîné, "chargés de l'inspection et de la sous-inspection des haras de la généralité d'Alençon, des élections du Mans, de Chartres et de Chateaudun". Il fit partie des envoyés en Barbarie pour l'acquisition de purs-sangs mais Voyer le remercia suite à certains manquements. Il fonda son propre haras à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, dans le Perche, suivant les méthodes anglaises. Ses compétences lui valurent la publication, anonymement, de son *Observation sur les Haras de la France* en 1774 qui devait aboutir à son *Mémoire sur les haras de France* en 1789, parallèlement à son *Mémoire sur l'agriculture* où il témoignait également de ses compétences agronomiques. Il sut s'attirer ainsi, de nouveau, les grâces de Voyer, faisant partie de son réseau de correspondants pour le haras des Ormes. Le marquis se rendra acquéreur de son haras en 1773 (cf. Blomac, note 8, p. 225-228, 241-243).

A l'étage, le marquis de Voyer disposait d'un petit appartement avec vue sur le fleuve comprenant une chambre, un cabinet donnant sur un garde-meuble, une salle à manger et une "salle du jeu volant"<sup>51</sup>.

Au pied de la maison, était amarré le bac du marquis pour traverser la Seine et, derrière, dans le jardin de l'ancienne maison, se trouvait une glacière.

Outre les qualités évoquées, Jacques Lemaître apparaît comme inspecteur des haras des généralités de Chartres, d'Alençon et de Châteaudun, poste dans lequel, selon un rapport de police du 22 octobre 1756, il faisait "grande figure". Il fut en effet un précurseur dans le domaine de l'élevage de chevaux. Agé alors de 29-30 ans, il disposait d'un logement aux écuries du roi à Paris, rue Fromenteau, dont Voyer avait aussi la charge<sup>52</sup>.

Grand protégé du marquis, André-Hercule de Grandmaison était lui aussi inspecteur des haras. Il était né dans ceux de son oncle à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême dans le Perche, que Voyer rachètera en août 1773. Avec Des Essarts, il figure parmi ses collaborateurs les plus sûrs et les plus fidèles<sup>53</sup>.

### ***Le nouveau chemin du bac d'Asnières et le litige de 1756-1757***

Le long de la Seine, Voyer avait modifié le tracé du chemin, dit du bac d'Asnières, qui se trouvait au bout de son domaine et qui conduisait à l'entrée des haras d'une part, vers les chemins de Neuilly et d'Argenteuil d'autre part<sup>54</sup>. Un nouveau chemin fut établi, pavé, planté d'arbres d'alignement et nantis de

<sup>51</sup>*Ibid.* Jeu communément pratiqué au XVIIIe siècle comme en témoigne la célèbre toile de Jean-Siméon Chardin, *La fillette au volant* (coll. part., 1741). Ancêtre du badminton actuel.

<sup>52</sup>Cf. Camille Piton, *Paris sous Louis XV. Rapports des inspecteurs de police au roi*, t. V, Paris, 1916, p. 199. La figure de Lemaître n'est pas évoquée, étrangement, dans l'ouvrage de Nicole de Blomac (cf. note 8). La jouissance des écuries de la rue Fromenteau furent maintenues au comte d'Argenson par Louis XV en mars 1757, malgré sa disgrâce le mois précédent (Archives nationales, O<sup>1</sup> 104, fol. 421 : Lettre de Marigny au comte de Saint-Florentin du 8 mars 1757). Voyer dut déménager ses effets, voitures et équipages sur Asnières (Poitiers, BUP, FA, P 145 : Lettre de Voyer à Des Essarts du 1<sup>er</sup> avril 1757). Le marquis pensa y installer, en 1761, le bureau de la direction des haras à Versailles, son installation dans le nouveau ministère de la Guerre n'étant pas prévue (*ibid*, P 180, lettre de Voyer à Choiseul, s.d.).

<sup>53</sup>Cf. Blomac, *ibid.* Excellent connaisseur des chevaux, Grandmaison accompagnera le marquis de Voyer dans son séjour en Angleterre en 1769 en vue de l'acquisition de chevaux de chasse. Il s'installera définitivement aux Ormes en 1774 et sera une des pièces maîtresses du fonctionnement de ces haras jusque dans les années 1780 (*ibid*, p. 228-229, 243 et cf. Nicole de Blomac : *La gloire et le jeu. Des hommes et des chevaux. 1766-1866*, Paris, 1991, p. 42).

<sup>54</sup>Le plan de 1755 montre que le chemin du bac d'Asnières conduit de la place du village à l'entrée du domaine et à celle des haras par le biais d'un nouveau chemin entourant le domaine à l'ouest. C'est ce nouveau chemin qui est l'objet du litige évoqué ici.

fossés latéraux. Ces aménagements, qui avaient conduit à la suppression de l'ancien chemin, se firent au détriment du voisinage si bien qu'une contestation éclata entre le marquis et le célèbre maître écrivain, Honoré-Sébastien Royllet (1699-1767) et son épouse, en 1756-1757. Le creusement du fossé avait entraîné, en effet, la fissuration de leur maison située en bordure de Seine. Ils contestèrent la validité du chemin qui n'avait été réalisé, selon eux, sans autorisation du roi, ni de l'intendant mais sur la seule initiative du marquis. Il est vrai que celui-ci était coutumier du fait depuis que, pour la réalisation de son domaine, il n'avait pas hésité à détourner, au début de la décennie, plusieurs voies sans l'accord des habitants d'Asnières, ce qui devait déboucher sur un compromis avec eux en 1755<sup>55</sup>.

Royllet en profita pour contester également la validité de la création des haras, suscitant ainsi la suspicion de Des Essarts à qui Voyer avait confié le règlement de l'affaire. Le contrôleur des haras écrit en effet au marquis, en février 1756 : "(...) j'ignore si le roi a approuvé l'établissement que vous avés fait a Asnières et comment il l'a approuvé, n'avés vous qu'une simple approbation verbale ou bien y a-t-il eu quelque chose d'écrit et de ratifié par le roi ou par son conseil e (sic) s'il y a eu quelque chose d'écrit ou puis je en avoir communication"<sup>56</sup> ?

L'affaire donna lieu à l'expertise des architectes-jurés-expert, Jean Pinard et Pierre-Henri de Saint-Martin, le 24 janvier 1757, suite à la requête formulée par le marquis de Voyer à Royllet. Il entendait faire taire au plus vite l'importun au moment où les critiques contre son entreprise fusaient de toutes parts et se faisaient de plus en plus insidieuses. Les dommages furent finalement évalués à 85 livres 14 sols et l'affaire se solda par l'abandon d'une pièce de terre litigieuse au marquis en mars 1760<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup>Poitiers, BUP, FA, P 145 : Lettre de Des Essarts du 14 février 1756 ; Archives nationales, Z<sup>1</sup> j 834 : Procès-verbal d'estimation de terrain à Asnières du 24 janvier 1757. Sur l'accord avec les habitants d'Asnières, Archives nationales, minutier central, CXV, 686 : Transaction du 21 mai 1755. Royllet (ou Roillet) est l'auteur de plusieurs grands traités sur l'art de l'écriture au XVIIIe siècle. Reçu dans la communauté des maîtres écrivains en 1729, il exerça son activité auprès du Trésor royal.

<sup>56</sup>*Ibid.*

<sup>57</sup>*Ibid.*

### ***Gestion des haras par Voyer. Assauts de la marquise de Pompadour***

La beauté et l'ampleur de l'entrepôt général des haras d'Asnières ne furent pas sans susciter la jalousie des adversaires de la famille Voyer d'Argenson et de certains riverains, on le voit. Comme le château, l'entrepôt sera quasiment ignoré par la critique parisienne. Les rumeurs les plus folles coururent sur la prétendue gestion catastrophique des haras du roi par le marquis de Voyer. Comme il le déclarait lui-même : "le premier mouvement d'amour-propre des ignorants, c'est de dénigrer" <sup>58</sup>!

Dès décembre 1753, alors que les bâtiments ne sont pas encore achevés, le marquis d'Argenson, son oncle, s'inquiète : "J'entends encore dire du mal de M. de Voyer, mon neveu, quant à la direction des haras. Il en dépense les fonds en bâtiments à Asnières pour y dresser des barbes, il lui reste peu de fonds pour l'administration, et il n'achète rien ; les gages sont mal payés, et augmentés indiscrètement, enfin il y a plainte universelle". Le marquis ajoute : "Les envieux et les ennemis de ma famille ne manquent pas de faire revenir tout cela aux oreilles du Roi, et je crains de plus en plus quelque orage flétrissant. Le tonnerre gronde, suivant le public, ce public est irrité (...) "<sup>59</sup>.



Fig. 7 : Comble du pavillon central des écuries de Chantilly (cl. Ph. Cachau).

<sup>58</sup>Poitiers, *ibid*, P 180 : Lettre de Voyer au prince de Soubise (s.d.).

<sup>59</sup>Cf. note 15, t. VIII, Paris, 1866, p. 189, le 23 décembre 1753.

Suite à la guerre ouverte entre la marquise de Pompadour et le comte d'Argenson en 1756, la cabale contre la gestion de Voyer s'intensifia. Le 26 novembre, le marquis s'alarme : "Mon neveu, M. de Voyer, se trouve dans une détresse embarrassante, il est noyé de dettes, il est trompé par les ministres de ses plaisirs et de sa magnificence, il ne paye rien des haras, et des fonds en sont employés dans ses dépenses personnelles ; l'on se plaint de tous côtés, enfin l'on craint que la marquise de Pompadour, ennemie de notre famille, ne porte un de ces jours le Roi à le forcer à se démettre de la direction des haras"<sup>60</sup>.

La pression de la marquise en ce sens devint si forte que la comtesse d'Argenson s'en émut auprès de son fils : "il courre, mon cher fils, des bruits affreux sur le dérangement qui est dans les haras, et surtout dans la manutention de la caisse qui m'affligent beaucoup, je ne puis vous dissimuler", ajoute-t-elle, "que mr de laurenoy et dautres prennent plaisir a les reprendre, ce sont des gueux revetus qui vous ont ruiné et qui a present tache de vous deshonoré, par amitié pour une mère tendre, (...)"<sup>61</sup>.

Mais le marquis de Voyer ne céda pas et fit intervenir son père auprès du roi afin "de faire cesser [ces] propos injurieux pour lui et injustes dans le fond". Le relevé des comptes remis à son successeur Bertin démontre que, de 1750 à 1754, les dépenses des haras furent entièrement honorées<sup>62</sup>. Contre ces insinuations, Voyer riposta dans un mémoire en règle à la marquise de Pompadour. Si l'acquisition du domaine d'Asnières fut, dit-il, « une fantaisie inutile », il fut en revanche, grâce à son financement, un domaine utile aux haras du roi. Il avait vendu, pour 150 000 livres, une partie des tableaux de sa collection afin d'être employés aux achats de terrain et embellissements de ses bâtiments. Son goût pour Asnières prévalut sur celui des tableaux au point qu'il avait décidé de « sacrifier » sa fortune à ce domaine et, confesse-t-il : "je m'en applaudis encor" (sic) ! "C'est cependant icy", avoue-t-il, "la véritable époque de ma ruine et pour partie de ma disgrâce"<sup>63</sup>.

<sup>60</sup>*Ibid*, t. IX, Paris, 1869, p. 348.

<sup>61</sup>Poitiers, BUP, FA, P 180, lettre du 19 février 1757.

<sup>62</sup>*Ibid*, "Mémoire" (s.d.) avec le "bon" du roi et P 128, "Résultat du paquet (...)", cf. note 11.

<sup>63</sup>*Ibid*. Sur la vente des tableaux du marquis de Voyer, cf. Anne Leclair : "Un cabinet de tableaux méconnus : les "Rubens" du marquis de Voyer d'Argenson en 1750", *Revue de l'Art*, n° 153, mars 2006, p. 41-56 et "Une vente secrète en 1765 : la correspondance inédite entre Pierre-Paul Randon

Des 200 chevaux qu'il avait acquis, il disait n'avoir conservé qu'un barbe et quelques chevaux de selle. Il prétendait se priver de tout cheval de trait depuis deux ans. Il était donc bien loin le temps où Voyer courait la poste avec 35 chevaux<sup>64</sup> !

Il conserva la direction générale des haras jusqu'à sa démission en juillet 1763. Une des raisons avancées fut, déclare-t-il, d'avoir "perdu la prérogative la plus honorable de ma place, l'honneur de travailler avec Vôte Majesté. Cette perte, la plus sensible de toutes", ajoute-t-il, "discrédite mon administration. Ce serait mal servir Vôte Majesté que de continuer une administration discréditée"<sup>65</sup>. Malgré ses brillants états de service pendant la guerre de Sept Ans, il n'était pas parvenu à regagner la confiance du roi.

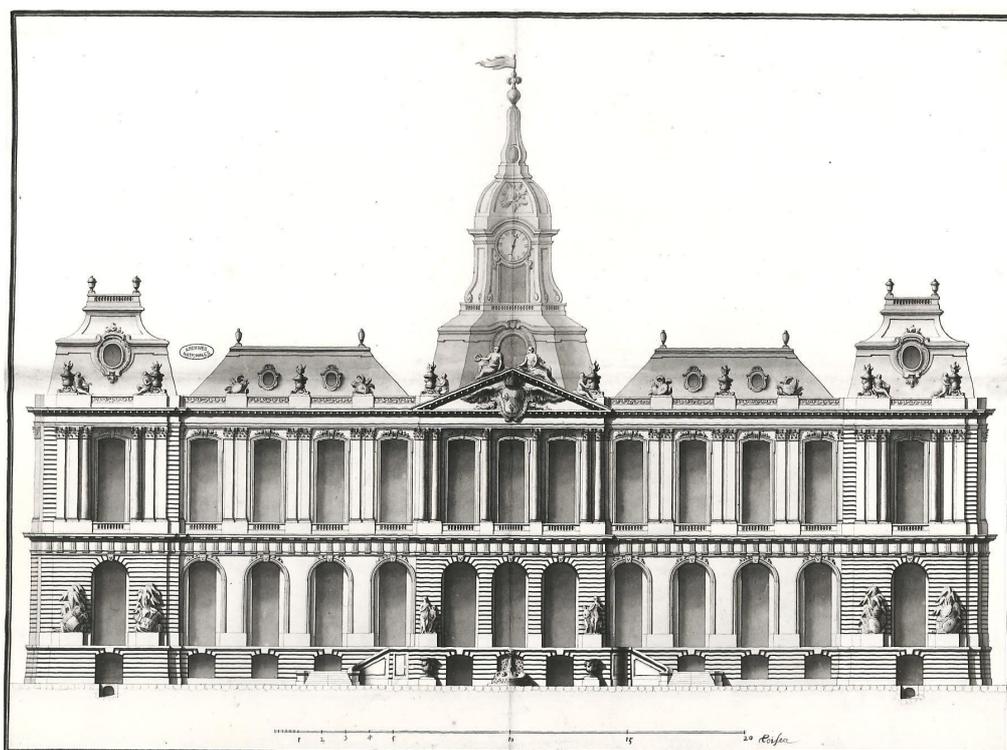


Fig. 8 : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : Elévation du projet pour l'hôtel de ville de Marseille du côté du Vieux Port, 1752 (Archives nationales, cartes et plans, H1 1320, n° 71).

---

de Boisset (1709-1776) et le marquis de Voyer d'Argenson (1722-1782)", *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 2006 (2007), p. 151-175.

<sup>64</sup> *Ibid* et cf. *supra*.

<sup>65</sup> Cf. Blomac, note 2, p. 333 et André J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIIIe siècle*, t. II, Paris, 1967, p. 1132-1133. Les motifs de cette démission sont clairement exposés dans un mémoire au roi (s.d.) (Poitiers, BUP, FA, P 128).

Depuis 1761, son département était devenu, il est vrai, l'enjeu de rivalités entre différents ministères et quelques personnalités bien en cour dont Henri-Léonard Bertin (1720-1792), son successeur. Ce dernier avait fait étudier, secrètement, par son architecte Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), la possibilité d'acquérir le domaine d'Asnières<sup>66</sup>.

En vue de cette vente, Voyer coucha, le 13 juillet 1763, quatre propositions sur la base de celles de Soufflot<sup>67</sup> :

-la première entendait réduire le terrain au niveau de la première basse-cour et créer une entrée sur la place du village. Le prix fut porté à 150 000 livres, glaces et meubles compris.

-dans la seconde, Voyer proposait de céder une partie du domaine jusqu'à la grille principale pour 200 000 livres.

-dans la troisième, il cédait la totalité pour 240 000 livres.

-enfin, dans la quatrième, il s'agissait de n'acquérir que les haras, solution que Voyer écartait d'emblée tant que l'acquéreur éventuel ne serait pas connu. Selon lui, "l'entrepôt général des Etalons [était] un établissement trop indispensable à l'administration des haras pour donner aucune parole a cet egard sans avoir la certitude la plus démontrée que l'acquéreur fera[it] au Roy la vente de l'entrepôt en même temps qu'il fera[it] l'acquisition du total et que le Roy voudra[it] bien en fixer la destination permanente à la direction générale des haras". Le marquis refusait ainsi de "sacrifier" le site à un intérêt personnel à moins que cet intérêt ne coïncide", précise-t-il, "avec l'utilité d'une branche du commerce de l'Etat dont l'administration lui [serait] confiée".

Bertin renonça finalement à l'acquisition du domaine d'Asnières pour se porter sur celui de Chatou, malgré les efforts réitérés de Soufflot pour relancer le projet de son côté, avec l'appui de Des Essarts. Le ministre ne voulait rien entendre tant que l'on projetterait de morceler l'administration des haras, quoiqu'on bruissait pourtant à Paris qu'il en avait obtenu la totalité<sup>68</sup>. Désigné officiellement en janvier 1764, mais dépité de n'avoir pu obtenir toute satisfaction, Bertin affecta de mépriser les haras en demandant à son homologue des finances,

---

<sup>66</sup>Cf. Blomac, *ibid*, p. 332 ; Poitiers, BUP, FA, D 475.

<sup>67</sup>*Ibid*.

<sup>68</sup>*Ibid*, P 145 : Lettre de Des Essarts au marquis de Voyer du 27 décembre 1763.

Laverdy, de s'en occuper. Il alla même jusqu'à insinuer, en mars, auprès de celui-ci, que l'utilité de l'entrepôt général d'Asnières n'était pas suffisamment établie pour que le roi versât les 200 000 livres réclamées par Voyer. Bertin régit finalement les haras pendant seize ans en compagnie de Claude Bourgelat, commissaire général des haras, nommé sur les instances du marquis de Voyer, puis contrôleur général en juillet 1764<sup>69</sup>.

Outre Bertin, Voyer avait tenté de négocier en 1763 la vente de la totalité de son domaine auprès de son parent et ami, Choiseul, puis de Madame de Beausire qui avait une maison à Asnières<sup>70</sup>. En vain. C'est alors qu'il se tourna vers Louis XV pour la seule vente des haras.

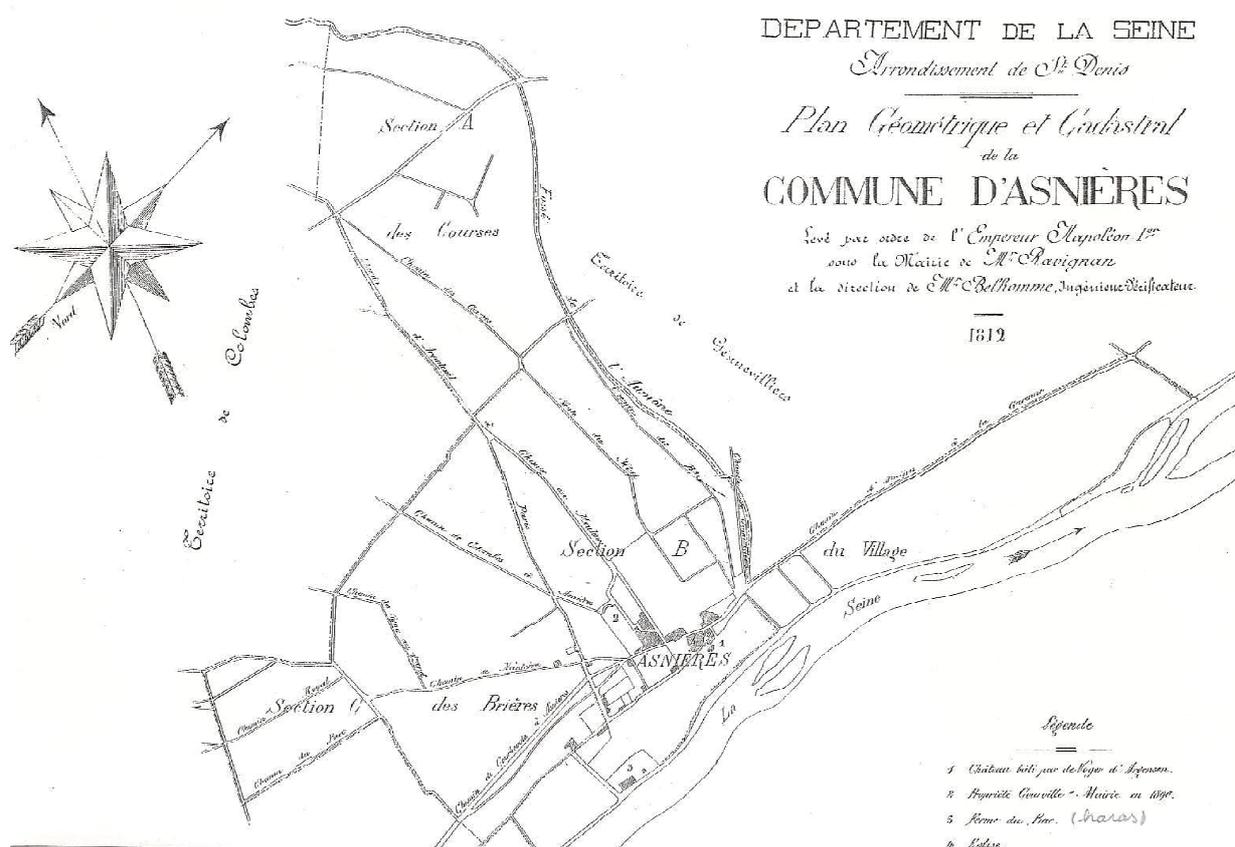


Fig. 9 : Plan cadastral napoléonien d'Asnières, 1812 (Asnières, Archives municipales).

<sup>69</sup>*Ibid* : Lettre du même au même du 14 janvier 1764 et P 128 : Lettre de Bertin à Laverdy du 10 mars 1764. Cf. Blomac, note 8, p. 144.

<sup>70</sup>*Ibid*, P 145 : Lettre de Des Essarts à Voyer du 20 décembre 1763. Etienne-François, comte de Choiseul, puis duc de Choiseul-Stainville (1719-1785). C'est Choiseul qui plaide la cause du marquis de Voyer au roi lors de sa démission en 1763 (cf. Blomac, note 8, p. 141-144).

### **Cession des haras au roi (1764)**

Par arrêt du conseil du 18 juillet 1764, le roi accepta d'acquérir l'entrepôt d'Asnières. La cession fut conclue le 13 décembre suivant par le contrôleur général des finances, Clément-Charles-François de Laverdy (1723-1793) et son intendant des finances, conseiller d'Etat, Jean-Louis Moreau de Beaumont, moyennant 60 000 livres. On était loin des 200 000 livres attendues<sup>71</sup>.

Aussi, le marquis de Voyer préféra-t-il négocier parallèlement avec le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, l'échange de ses haras contre la cession à vie de ceux de Sarralbe et de Bouquenom en Lorraine, dont les revenus se montaient à 33 000 livres<sup>72</sup>. Il voyait dans cette demande faite à Louis XV, la juste récompense de ses avances, de ses efforts et de ses services. Il entendait céder la totalité des bâtiments à l'exception de la "basse-cour" mitoyenne, c'est-à-dire le manège découvert le long de l'avenue du château qui était, dit-il, trop démesurée par rapport à ce qu'il sollicitait. Sans cette partie du domaine, il se trouvait en effet dans l'impossibilité de vendre la maison, "seule ressource", assure-t-il, "qui me reste pour assurer le remboursement ou le paiement de mes créanciers". Il connaissait trop la différence d'estimation des bâtiments pour accepter, par ailleurs, l'achat au comptant de ses haras<sup>73</sup>.

Le 14 janvier 1765, Voyer renonça donc à la somme portée à la vente de décembre en échange de la concession des haras de Sarralbe qui avait été convenue avec Stanislas à Lunéville, le 24 du mois, et donna aussitôt quittance. Le 4 décembre 1767, il obtenait la concession de ceux de Bouquenom<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup>Cf. note 34.

<sup>72</sup>Poitiers, BUP, FA, P 97, "Etat sommaire des revenus et de la situation du marquis de Voyer" (s.d.). Ces revenus sont établis à 50 600 livres selon Nicole de Blomac (cf. note 2, p. 333). Sarralbe (Moselle) et Bouquenom (Bas-Rhin), aujourd'hui quartier de Sarre-Union.

<sup>73</sup>Cf. note 11 et *ibid*, lettre de Laverdy à Stanislas, roi de Pologne, du 27 août 1763. On a vu que la vente ne comprend que ce qui se trouve derrière les murs établis par Voyer, lesquels n'étaient pas mitoyens (cf. *supra*).

<sup>74</sup>Cf. note 34 (échange et quittance à la suite de l'acte de vente) et cf. Blomac, note 2, p. 333 et p. 338, note 34. Dans sa lettre à Stanislas ci-dessus, Laverdy avance que le roi avait accepté la démission du marquis de Voyer et ses demandes, mais qu'il ne croyait pas "devoir rien faire de définitif sans le consentement de Votre Majesté [Stanislas]". Il lui rappelle les frais engagés par le marquis dans l'administration des haras et les "avances considérables" faites à cet égard. Il pensait, dès lors, qu'en récompense des services rendus et pour le décharger de l'abandon de l'entrepôt d'Asnières, qu'il était souhaitable de lui céder, sa vie durant, les domaines sollicités (*ibid*). Un courrier de Marie-Aline de Voyer d'Argenson (1764-1812), épouse de Paul-Hippolyte de Murat (1764-1838) et fille aînée du marquis de Voyer, conservé anciennement dans les archives du château de la Tourballière à la Celle-Saint-Avant (Indre-et-Loire), ancienne propriété de la famille d'Argenson, et aujourd'hui aux Archives départementales à Tours (1 J 1037), en date du 7 nivôse

Soucieux du bien de l'Etat, le marquis avait désormais l'assurance que son entrepôt lui survivrait et qu'il demeurerait au sein de l'administration royale des haras. Il renouvellera ses expériences en la matière, à titre privé cette fois, dans son domaine des Ormes, à partir de 1770 et jusqu'à sa mort en 1782. Il en fit un des plus importants sites équestres de la fin du XVIIIe, notamment par ses échanges avec les haras environnants, mais aussi et surtout avec l'Angleterre<sup>75</sup>.

### **Epilogue**

L'activité de l'entrepôt d'Asnières se poursuivit jusqu'à la suppression des haras du roi en 1790. Réduits à l'état de ferme, dite "du bac", les bâtiments disparurent sous la Révolution ou au début du XIXe siècle si l'on en croit le plan cadastral de 1812 (fig.9), victimes de la fameuse bande noire. Les belles pierres du manège firent les délices de ces spéculateurs. Un cliché de la cour du château (fig.10) au tournant du XXe siècle montre un portail, composé d'une tête de cheval et de grosses consoles rocailles, semblables au style épais de Nicolas Pineau, qui laisserait penser qu'il s'agit d'une ancienne porte ou de la porte cochère des haras. Portail qui servit à l'établissement de la nouvelle entrée du château sur la place du village. Disparus depuis, ces vestiges pourraient être aussi ceux des écuries du château au milieu du XIXe (?). Quoi qu'il en soit, ils restent les derniers témoins du cheval à Asnières qui fut un des hauts lieux du cheval en France au XVIIIe siècle.



Fig. 10 : Vestiges de l'entrepôt général (?) dans la cour du château d'Asnières, fin XIXe, détail (Sceaux, musée de l'Ile-de-France).

---

an 14 (29 décembre 1805), vint réclamer à Martin-Michel-Charles Gaudin, ministre des finances, le remboursement des 60 000 livres de la vente de 1764. Demande transmise au secrétariat général du conseil de la liquidation de la dette publique, le 8 janvier 1806, puis à d'autres services en 1808 et 1809. On ignore si la demande fut finalement satisfaite (documents aimablement communiqués par M. Ludovic Viera).

<sup>75</sup>Cf. Blomac, note 8.